



SA au capital de 5 184 626 euros
SIEGE SOCIAL : 5, rue de Chazelles – 75017 Paris
514 197 995 R.C.S. Paris

DEMANDE D’ENVOI DE DOCUMENTS
ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce

Assemblée Générale Mixte
du 11 juin 2024

Je soussigné(e),

MME, Nom
MLLE
M. Prénom

Adresse
.....

Adresse électronique

Propriétaire de Actions¹ de la société Ecoslops SA

demande l’envoi de documents et renseignements concernant l’Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2024 tels qu’ils sont visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce par voie postale.

Fait à, le
Signature

¹ Joindre une attestation d’inscription en compte pour les actionnaires au porteur.

Cette demande est à retourner à :
info.esa@ecoslops.com ou à ECOSLOPS – 5 rue de Chazelles – 75017 Paris

Avis

Conformément à l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent par une demande unique obtenir de la société l'envoi des documents de renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail), ainsi que, le cas échéant, l'adresse électronique. A cet égard il est précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente-cinq jours au moins avant la date de l'insertion de l'avis de convocation mentionné à l'article R. 225-67, soit par voie postale, soit par voie électronique.

Cette demande est à retourner à :

info.esa@ecoslops.com ou à ECOSLOPS – 5 rue de Chazelles – 75017 Paris